

# Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : [www.fsgt31.fr](http://www.fsgt31.fr)

[accueil@31.fsgt.org](mailto:accueil@31.fsgt.org)



**15 FEVRIER 2022**

**N° 24**

L'adversaire et l'arbitre  
sont les partenaires  
qui nous font  
progresser

## SOMMAIRE

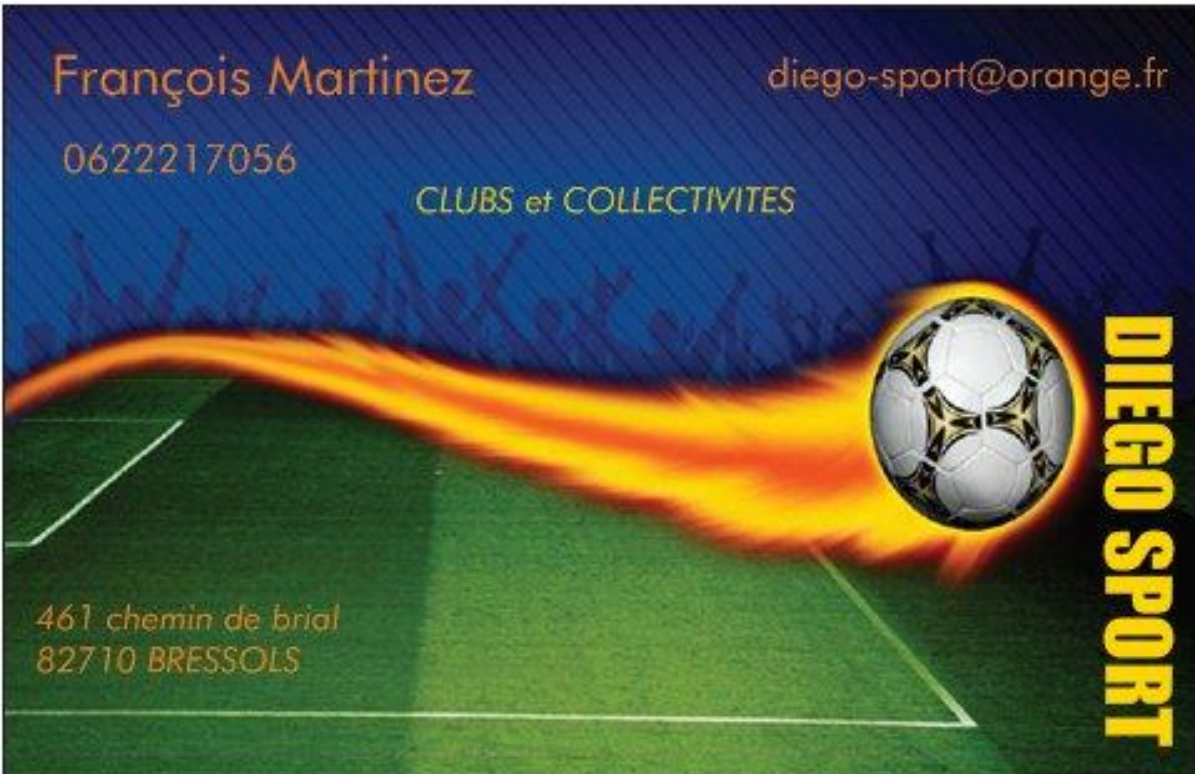
- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 6,
- Sportivité semaine 6,
- Rectificatif résultat,
- Sanctions,
- Sanction en retard,
- Rappel protocole report cause covid,
- Calendrier semaines 8 et 9.



**SAISON 2021 - 2022**

**OFFICIEL DU FOOTBALL**

# Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez  
0622217056  
diego-sport@orange.fr  
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial  
82710 BRESSOLS

**DIEGO SPORT**

# REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 14 février 2022.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Marcel MARTINS, Laurent SARDA et René SILHOL.

## PENSE-BETE

### ❶ FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au memento :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 REGLEMENT INTERIEUR

### ❷ DEMANDE DE LICENCE

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ① [www.fsgt31.fr](http://www.fsgt31.fr),
- ② Football à 11,
- ③ Actualités,
- ④ Demande de licence.

### ❸ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

### ❹ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

**Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

### **⑤ REDACTION ET CONTRÔLE DE LA FEUILLE DE MATCH**

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

*La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.*

D'autre part, toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

### **⑥ RETOUR FEUILLES DE MATCH**

**Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.**

### **⑦ CERTIFICATS MEDICAUX**

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

**Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.**

### **⑧ CONTRÔLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES**

Comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

**Qui plus est cette saison, avec les protocoles sanitaires d'utilisation des installations sportives, les gardiens feront évacuer les vestiaires à 21h45 afin d'effectuer le nettoyage et la désinfection des locaux (ceci concerne les terrains de Toulouse. Se référer aux protocoles particuliers de chaque municipalité pour les autres installations).**

## ⑨ EQUIPEMENTS DES EQUIPES

### 🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

### ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes,

### 🔊 LES BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

### ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

## ① ① COULEURS DES FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons à toutes fins utiles d'utiliser les feuilles de couleur **ROSE** pour la Coupe de la Haute-Garonne, les feuilles de couleur **JAUNE** pour la Coupe de Printemps et les feuilles **BLANCHES** pour le Championnat.

## ① ① PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

## ① ② REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le vendredi midi suivant la 1<sup>ère</sup> programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report. Si cette demande a été faite par « **courrier électronique** », **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce**

**jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

### **① ③ RAPPORT DES JOUEURS ET SANCTIONS**

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

Pour ce qui est des sanctions, **les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger**.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

#### **ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS**

##### **JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :**

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante**. ».

**En cas de doute, contactez Marcel MARTINS à la Commission.**

### **① ④ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS**

**EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.**

### **① ⑤ ARRETES MUNICIPAUX**

#### **ART 9-B-5 :**

**"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."**

### **① ⑥ COMMUNICATION DES RESULTATS**

**ART 11-B-2 : Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, doit **téléphoner** le résultat de la rencontre à la commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. Dès **pénalités sont prévues pour le non-respect de ces dispositions**.**

# INFORMATION LICENCES

## IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DE NOUVELLES LICENCES



Cette saison le suivi des licences est modifié et vous est présenté sous forme de tableau, vous permettant de visualiser les diverses étapes avant **VALIDATION COMPLETE** de vos lots déposés.

A compter de la **DATE DE DISPONIBILITE DE VOS CARTONS LICENCES** à la commission (suivant parution Bulletin) vous disposerez d'un **DELAI DE DEUX (2) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 8 SEMAINES)** pour effectuer à votre convenance, toutes les démarches nécessaires (Retrait des cartons licences - Retour des licences à valider & Retrait des licences validées)

Passé cette date, les joueurs concernés par des **LICENCES NON VALIDEES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS** (match perdu pour le club)



## DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATIONS JOUEURS

AS MATRA	Manque autorisation du club <b>PROGRES SON</b> Foot 7 pour le joueur <b>COUDERC Sébastien</b>
----------	---



## SUIVI ETAT DES LICENCES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETRAIT CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETOUR LICENCES A VALIDER (NOMBRE)	DATE DISPONIBILITE LICENCES VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
ASCA	17/01 (1)	07/02 (1)			14/03
ALTRAN FOOT	28/09 (1)	28/09 (1)			29/11
	27/12 (1)	31/01 (1)			21/02
	07/02 (3)				04/04
FC BALEC	18/10 (1)	29/11 (1)			20/12
ASC CNES	20/09 (1)	28/09 (1)			22/11
	07/02 (1)	07/02 (1)			04/04
AS DRT	04/10 (5)	04/10 (5)			06/12
	13/12 (1)	31/01 (1)			07/02
	13/12 (1)	31/01 (1)	14/02 (1)	14/02 (1)	07/02
DYNAMO FC	13/12 (1)	10/01 (1)	31/01 (1)	31/01 (1)	07/02
	07/02 (2)				04/04

<b>ASEAT</b>	24/01 (1)				<b>21/03</b>
<b>ASFP LUSITANOS</b>	04/10 (1)	04/10 (1)			<b>06/12</b>
	10/01 (2)	31/01 (2)			<b>07/03</b>
	07/02 (2)				<b>04/04</b>
<b>AGATE FC</b>	11/10 (2)	16/11 (2)			<b>13/12</b>
	11/10 (1)	16/11 (1)	11/02 (1)	14/02 (1)	<b>13/12</b>
	02/11 (1)	16/11 (1)			<b>03/01</b>
	22/11 (1)	14/12 (1)			<b>17/01</b>
	29/11 (2)	14/12 (2)			<b>24/01</b>
	27/12 (3)	09/02 (3)			<b>21/02</b>
	07/02 (1)	09/02 (1)			<b>04/04</b>
<b>IO TEAM</b>	04/10 (1)	30/11 (1)			<b>06/12</b>
	11/10 (1)	30/11 (1)	15/12 (1)	20/12 (1)	<b>13/12</b>
	07/02 (2)				<b>04/04</b>
<b>LOLA</b>	24/01 (1)				<b>21/03</b>
<b>LES SHADOCKS DE SEILH</b>	20/09 (1)	28/09(1)			<b>22/11</b>
	10/01 (3)	14/02 (3)			<b>07/03</b>
<b>LES VIEILLES CANAILLES</b>	04/10 (1)	04/11 (1)			<b>06/12</b>
	22/11 (1)	04/01 (1)	24/01 (1)	24/01 (1)	<b>17/01</b>
	03/02 (1)	03/02 (1)	03/02 (1)	07/02 (1)	<b>04/04</b>
<b>AS MATRA</b>	11/10 (1)	26/10 (1)			<b>13/12</b>
	10/01 (2)	24/01 (2)	31/01 (2)	31/01 (2)	<b>07/03</b>
<b>MECAPROTEC FC</b>	07/02 (1)	14/02 (1)			<b>04/04</b>
<b>MISTRAL PL</b>	24/01 (2)	25/01 (2)	10/02 (2)	14/02 (2)	<b>21/03</b>
<b>PASPORT</b>	31/01 (2)	31/01 (2)			<b>28/03</b>
<b>FA ROQUES</b>	04/10 (1)	29/11 (1)	02/02 (1)	07/02 (1)	<b>06/12</b>
	04/10 (2)	29/11 (2)			<b>06/12</b>
<b>ST ALBAN AUCAMVILLE FC</b>	15/11 (1)	15/11 (1)	21/01 (1)	24/01 (1)	<b>10/01</b>
<b>SB SPORT FC</b>	31/01 (1)	03/02 (1)			<b>28/03</b>
	07/02 (1)				<b>04/04</b>
<b>ATHLETICO TOLOSA</b>	04/10 (1)	04/10 (1)			<b>06/12</b>
	11/10 (1)	08/11 (1)			<b>13/12</b>
	06/12 (2)	31/01 (2)	09/02 (2)	14/02 (2)	<b>31/01</b>
<b>TOLOSA DUCKS</b>	07/02 (1)	14/02 (1)	14/02 (1)	14/02 (1)	<b>04/04</b>
<b>OLYMPIQUE TOULOUSE</b>	07/02 (1)	02/02 (1)	02/02 (1)	07/02 (1)	<b>04/04</b>

20/09 (18)
20/09 (18)
20/09 (18)
22/11
22/11

**Cartons Licences disponibles / Retirés / Licences à ramener pour Validation / Licences validés par Commission et non retirés par club**

**Licences validées par Commission et récupérées par club**

**Avertissement => délai restant inférieur à 4 semaines avant disqualification Joueurs**

**Date limite pour Traitement complet du dossier**

**Date de disqualification du (des) joueur(s)**





**DISQUALIFICATIONS JOUEURS** (Licences **NON VALIDEES** par la Commission dans le délai imparti)

CLUBS	NOM du JOUEUR	N° LICENCE	DATE DISQUALIFICATION
ASC CNES	DURAND Gauthier	55630061	A compter du <b>22/11/2021</b>
LES SHADOCKS DE SEILH	DENIS Stéphane	659785	A compter du <b>22/11/2021</b>
ALTRAN FOOT	CAFALDO DOS REIS Danillo	870770	A compter du <b>29/11/2021</b>
AS DRT	BREYSSE Jean Philippe CARPUAT Sébastien GALONNIER Arnaud LE GALLIC Gurvan VERDU Jérôme	162297 185030 658768 868498 679370	A compter du <b>06/12/2021</b>
ASFP LUSITANOS	MENDY Michaël	872897	A compter du <b>06/12/2021</b>
IO TEAM	AMIAN Yves Patrick	878009	A compter du <b>06/12/2021</b>
LES VIEILLES CANAILLES	ORRIT Gilles	662526	A compter du <b>06/12/2021</b>
FA ROQUES	MARIS Christophe SANE Ibrahima	903734 874817	A compter du <b>06/12/2021</b>
ATHLETICO TOLOSA	JEBLI Ahmed	55624201	A compter du <b>06/12/2021</b>
AGATE FC	MVONE EBANG Ansse Cohen NTOUTOUME ETOUGHE Yann	681800 831948	A compter du <b>13/12/2021</b>
AS MATRA	GARCIA Jordi	849950	A compter du <b>13/12/2021</b>
ATHLETICO TOLOSA	OLIVRY Thomas	817429	A compter du <b>13/12/2021</b>
FC BALEC	DUVAL Arthur	905218	A compter du <b>20/12/2021</b>
AGATE FC	WAGNE Demba Labo	836125	A compter du <b>03/01/2022</b>
AGATE FC	NDONG EMANE Ange Michel	836085	A compter du <b>17/01/2022</b>
AGATE FC	NDJOYE IGANA Luighi Darryl François NGOUEGNE TOVOR Attiso.G	810926 681803	A compter du <b>24/01/2022</b>
AS DRT	SOW Saliou	928111	A compter du <b>07/02/2022</b>
ALTRAN FOOT	CANTU MEDRANO Victor Hugo	815341	A compter du <b>21/02/2022</b>
AGATE FC	BEKA OBIANG Romaric NDONG AYIKA MENSANH Jean Valéry ZUE Narcyl	681794 681801 929794	A compter du <b>21/02/2022</b>

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission

# RESULTATS

## SEMAINE 6 DU 07/02/2022 AU 11/02/2022

### *Division : Excellence – Journée 12 retour*

PASPORT	2	-	1	USEMA COLOMIERS	
ATHLETICO TOLOSA B	0	-	5	ASEAT	
DYNAMO FC	2	-	3	AJ SAINT-EXUPERY	
FC POTO	1	-	1	MECAPROTEC FC	

**Exempt** : LES SHADOCKS DE SEILH

### *Division : Promotion Excellence – Journée 12 retour*

AGATE FC	3	-	0	USA FOOT	<b>F</b>
FC CANTOU'LOUSAIN	2	-	2	ALTRAN FOOT	
ASC CNES	1	-	1	O. TOULOUSE	
ATHLETICO TOLOSA A	1	-	3	LOLA	

**Exempt** IO TEAM

### *Division : Honneur – Journée 12 retour*








FC BALEC	3	-	0	AS DRT	<b>F</b>
MISTRAL P.L.	1	-	5	ASFP LUSITANOS	
FONBO FC	0	-	5	FORZA VIOLA FC	
LES VIEILLES CANAILLES	2	-	4	TOULOUSE SA	

**Exempt** SAINT ALBAN

### *Division : Promotion – Journée 12 retour*

AS MATRA	4	-	1	SOPRA STERIA FOOT	
ATHLETICO TOLOSA C	2	-	3	ASCA	
SB SPORT FC	4	-	1	NIMBA O.T.	
AS EVOTEC	0	-	9	TOLOSA DUCKS	

**Exempt** FA ROQUES

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	<b>F</b>	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

**Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :**

## SPORTIVITE SEMAINE 6

**CINQ** sorties temporaires, **QUATRE** avertissements et **UNE** exclusions pour **14** rencontres arbitrées.

# RECTIFICATIF RÉSULTAT

Il fallait lire :

## SEMAINE 4 DU 24/01/2022 AU 28/01/2022

*Division : Promotion Excellence – Journée 11 retour*

ASC CNES	2	-	2	USA FOOT
----------	---	---	---	----------

## SANCTIONS

### Rencontre PASPORT / USEMA COLOMIERS du 10/02/2022 - Excellence - Journée 12 retour :

Pour " *TACLE IRREGULIER* " - AVERTISSEMENT -  
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 13/10/2021 (**ART 32 - §B - f**),

VILLAIN Manuel, licence n°660794, (USEMA COLOMIERS)

- Un (1) match de suspension ferme à compter du 21/02/2022.

### Rencontre MISTRAL P.L. / ASFP LUSITANOS du 10/02/2022 - Honneur - Journée 12 retour :

Pour " *TACLE IRREGULIER* " - AVERTISSEMENT -  
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 31/01/2022 (**ART 32 - §B - f**),

GONCALVES DA CRUZ José, licence n°822446, (ASFP LUSITANOS)

- Un (1) match de suspension ferme à compter du 21/02/2022.

Pour " *COUP A ADVERSAIRE* " - EXCLUSION -

VERISSIMO DE MORAES Lénivaldo, licence n°55713261, (ASFP LUSITANOS)

- Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.

## SANCTION EN RETARD

Suite à la convocation et l'audition des différents protagonistes, études des différents éléments apportés en commission de discipline, cette dernière en application du règlement (**Art 32 - §F - e**), décide :

### Rencontre SHADOCKS DE SEILH / USEMA COLOMIERS du 17/12/21 - Excellence - Journée 8 aller :

OUARRAG Belkacem, licence n°55620326, (SHADOCKS DE SEILH)

- **QUATRE (4) matchs de suspension ferme, dont l'automatique purgé le 05/01/22 et celui purgé le 26/01/22, reste DEUX (2) matchs de suspension ferme, à compter du 14/02/2022.**

## **RAPPEL PROTOCOLE REPORT CAUSE COVID**

Ces dernières semaines, la crise sanitaire ne nous a pas épargné et beaucoup de clubs ont été touchés. Tout cela a entraîné de nombreux reports de matchs et une accumulation de matchs à rattraper. Suite à des réunions avec le comité régional et le collectif fédéral, il a été décidé **d'appliquer le protocole fédéral à compter du 14/02/2022.**

### **Règles à observer en cas de virus circulant**

#### **Virus circulant au sein de l'équipe :**

Dans le cas où plus de 3 personnes de l'équipe (à partir du 4<sup>ème</sup> cas) sont testées positivement au Coronavirus Sars CoV 2 sur une période de 7 jours glissants, le virus est considéré comme circulant au sein de l'équipe. Il appartient au référent Covid de l'équipe de suivre et comptabiliser les cas positifs au sein de son équipe. Le référent Covid de l'équipe doit :

- ◆ informer l'ARS ou la CPAM de la situation. Celle-ci décidera des mesures à prendre pour l'ensemble des membres de l'équipe,
- ◆ informer immédiatement son comité départemental par courriel,
- ◆ fournir les attestations ARS des joueurs testés positivement au virus.

Le report des rencontres ne sera envisagé que si :

- ◆ l'ARS impose un isolement de l'équipe (l'attestation de l'ARS devra être fournie),
- ◆ 4 joueurs ou plus sont touchés dans une équipe sur une période de 7 jours glissants (les attestations de l'ARS devront être fournies),

Après étude des documents fournis, la commission de gestion des compétitions pourra décider de reporter le ou les matchs de l'équipe concernée durant la période pendant laquelle le virus est circulant au sein de l'équipe concernée.

# CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

## SEMAINE 8 DU 21/02/2022 AU 26/02/2022

### *Coupe de France Auguste Delaune : 1/16<sup>ème</sup> finale*

PASPORT	AS PLUS LOIN B (75)	Gironis Synthé	Sa 26/02	14h00
FC CANTOU'LOUSAIN	AS PORTUGAIS PARIS (75)	Gironis Synthé	Sa 26/02	16h00

## RATTRAPAGE

### *Coupe de Printemps : Cadrage*

AJ SAINT EXUPERY	LOLA	Lardenne Synthé	Me 23/02	19h45
------------------	------	-----------------	----------	-------

### *Division : Honneur – Journée 7 aller (du 08/12/21)*

ASFP LUSITANOS	FONBO FC	Castelginest	Lu 21/02	20h30
----------------	----------	--------------	----------	-------

### *Division : Promotion – Journée 7 aller (du 06/12/21)*

FA ROQUES	ASCA	Roques	Lu 21/02	20h30
-----------	------	--------	----------	-------

### *Division : Excellence – Journée 8 aller (du 16/12/21)*

PASPORT	FC POTO	Sordelo Hb	Me 23/02	20h30
---------	---------	------------	----------	-------

### *Division : Honneur – Journée 8 aller (du 13/12/21)*

SAINT ALBAN	FC BALEC	Saint Alban	Lu 21/02	20h15
-------------	----------	-------------	----------	-------

### *Division : Honneur – Journée 8 aller (du 13/12/21)*

MISTRAL P.L.	TOULOUSE SA	R. Barran	Ma 22/02	19h45
--------------	-------------	-----------	----------	-------

### *Division : Excellence – Journée 9 aller (du 12/01/22)*

DYNAMO FC	MECAPROTEC FC	Sordelo Hb	Je 24/02	19h45
-----------	---------------	------------	----------	-------

### *Division : Promotion – Journée 9 aller (du 11/01/22)*

AS EVOTEC	SOPRA STERIA FOOT	M. Cerdan St	Lu 21/02	19h45
-----------	-------------------	--------------	----------	-------

## SEMAINE 9 DU 28/02/2022 AU 04/03/2022

## RATTRAPAGE

### *Division : Promotion – Journée 1 aller (du 29/09/21)*

ASCA	AS MATRA	Beaupuy	Me 02/03	20h15
------	----------	---------	----------	-------

### *Division : Promotion Excellence – Journée 9 aller (du 10/01/22)*

LOLA	USA FOOT	Sordelo Hb	Me 02/03	19h45
------	----------	------------	----------	-------

### *Division : Honneur – Journée 9 aller (du 10/01/22)*

ASFP LUSITANOS	TOULOUSE SA	Castelginest	Lu 28/02	20h30
FC BALEC	FONBO FC	Lardenne synthé	Me 02/03	19h45